

DROITS D'INSCRIPTION DES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX (HORS UE)

Date de début : 20/3///0

Date de fin : 11/04/20

Pour la rentrée 2020, les **étudiants internationaux non ressortissants de l'Union Européenne** seront soumis à des **droits d'inscription identiques à ceux des étudiants européens**.

La situation des boursiers et exonérés reste inchangée.

Montant des frais d'inscription :

- Licence : 170€
- Master : 243€
- Doctorat : 380€

Les étudiants internationaux exonérés de ces frais d'inscription sont :

- Les étudiants ayant le statut de réfugié ou bénéficiant de la protection subsidiaire
- Les boursiers du gouvernement français
- Les étudiants Erasmus+ dans le cadre de conventions de coopération entre établissements d'enseignements supérieur

Pour plus d'informations

[consultez la page web dédiée à l'accueil des étudiants internationaux](http://formation-ve.univ-rouen.fr/espace-monde-153130.kjsp?RH=1376981610311&RF=1386339226636)

([http://formation-ve.univ-rouen.fr/espace-monde-](http://formation-ve.univ-rouen.fr/espace-monde-153130.kjsp?RH=1376981610311&RF=1386339226636)

[153130.kjsp?RH=1376981610311&RF=1386339226636](http://formation-ve.univ-rouen.fr/espace-monde-153130.kjsp?RH=1376981610311&RF=1386339226636))

Publié le : 2020-03-11 16:29:34